

## COMPTES ANNUELS 2020 DE L'OP3FT

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif, dédiée et indépendante, dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 23 de ses Statuts, l'OP3FT a établi des comptes qui comprennent un bilan et un compte de résultat pour son exercice débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et clos le 31 décembre 2020.

Les Comptes annuels 2020 de l'OP3FT ont été arrêtés le 14 mai 2021 et approuvés le 23 juin 2021 par le Conseil d'administration de l'OP3FT. Le rapport du Commissaire aux comptes est en date du 22 juin 2021.

Le présent document inclut une présentation des Comptes annuels 2020 de l'OP3FT ainsi que le bilan, le compte de résultat, et le rapport du Commissaire aux comptes.

Le présent document est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/afs/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/afs/access.html>

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France  
SIREN : 750 584 864

## PRÉSENTATION

Les Comptes annuels 2020 de l'OP3FT se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	2.260.491 euros
Revenus de la dotation :	721.394 euros
Dons manuels :	0 euros
Résultat de l'exercice :	- 344.377 euros

### Faits significatifs de l'exercice

La société F2R2 a été désignée nouvel Opérateur du Registre Central Frogans (FCR) par décision du Conseil d'administration en date du 11 décembre 2019, entérinée lors de la réunion du Conseil d'administration de l'OP3FT du 27 février 2020. La période de transition entre l'ancien opérateur du FCR et la société F2R2 pour l'exploitation technique et commerciale du FCR a pris fin le 30 juin 2020. Les revenus de la dotation issus de la licence d'exploitation du FCR s'élèvent sur la période du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2020 à 900.000 euros auxquels ont été déduits la somme de 178.606 euros qui correspond à la somme de reprise au titre des services d'adressages facturés par l'ancien opérateur mais non encore fournis et dont la fourniture incombera à la société F2R2.

L'année 2020 et le début de l'année 2021 ont été marqués par le contexte du virus COVID-19. L'activité globale du fonds de dotation n'a pas été impactée. Le fonds de dotation a obtenu au cours de l'exercice 2020 un prêt garanti par l'État d'un montant de 450.000 euros. A la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la continuité de l'exploitation.

### Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général 1999 et du règlement ANC 2018-06 succédant au règlement CRC 99-01.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Concessions et licences :	1 à 3 ans
Brevets et création graphique :	5 ans
Installations / agencements divers :	5 ans
Matériel de bureau et informatique :	1 à 3 ans
Mobilier :	2 à 4 ans

## Analyse du bilan

Les actifs se répartissent comme suit :

- Immobilisations incorporelles (dotation initiale et brevets) : 1.205.762 euros
- Immobilisations corporelles (matériels informatiques) : 6.587 euros
- Immobilisations financières (participation OP3FT Branches) : 60.000 euros
- Autres immobilisations financières (caution des locaux) : 15.773 euros
- Créances usagers et comptes rattachés (accord transactionnel, opérateur FCR) : 964.000 euros
- Disponibilités (cash et équivalents) : 629 euros

Les fonds propres et les dettes se répartissent comme suit :

- Fonds propres : 157.011 euros
- Résultat de l'exercice (perte) : - 344.377 euros
- Emprunts auprès des établissements de crédit : 450.000 euros
- Fournisseurs et comptes rattachés (y compris les factures non parvenues) : 750.583 euros
- Autres dettes (congé payés et charges sociales) : 895.500 euros

## Analyse du compte de résultat

Les ressources :

- Revenus de la dotation (issus exclusivement de la licence d'exploitation du Registre Central Frogans) : 721.394 euros
- Dons manuels issus de la générosité publique : 0 euros

Les charges d'exploitation se répartissent comme suit :

- Autres achats et charges externes (prestataires intervenant dans le cadre des travaux portant sur la promotion, la protection et le progrès de la technologie Frogans, location des locaux, services pour le suivi juridique, comptable et social) : 240.206 euros
- Impôts, taxes et versements assimilés (taxes sur les salaires, taxes foncières) : 41.530 euros
- Salaires et traitements : 541.476 euros
- Charges sociales : 222.678 euros
- Dotations aux amortissements : 14.577 euros

# **OP3FT**

**Fonds de dotation Loi du 4 août 2008**

**6, square Mozart  
75 016 PARIS**

**SIRET N° : 750 584 864 00011**

***BILAN  
ET  
COMPTE DE RESULTAT  
AU  
31 DECEMBRE 2020***

## BILAN ACTIF AU 31/12/2020

ACTIF	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)			Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 016	4 945	70	318
Immobilisations incorporelles en cours	1 341 753	135 991	1 205 762	1 215 819
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	108 546	101 959	6 587	10 860
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et Créances rattachées	60 000		60 000	5 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	15 773		15 773	15 773
<b>Total I</b>	<b>1 531 088</b>	<b>242 895</b>	<b>1 288 192</b>	<b>1 247 770</b>
<b>ACTIF C ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 158		1 158	1 588
Créances reçues par legs ou donations	964 000		964 000	700 000
Autres	5 267		5 267	1 394
Valeurs mobilières de placement				
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	629		629	3 398
Charges constatées d'avance	1 245		1 245	529
<b>Total II</b>	<b>972 299</b>		<b>972 299</b>	<b>706 909</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>2 503 387</b>	<b>242 895</b>	<b>2 260 491</b>	<b>1 954 679</b>

## BILAN PASSIF AU 31/12/2020

PASSIF	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)
<b>FONDS PROPRES *</b>		
Fonds propres sans droit de reprise	501 388	1 757 664
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	-344 377	-1 256 276
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>157 011</b>	<b>501 388</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>Total I</b>		
<b>FONDS REPORTEES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>Total II</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>Total III</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	450 000	
Emprunts et dettes financières diverses	6 920	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	750 583	767 333
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	895 500	675 481
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	477	10 477
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>Total IV</b>	<b>2 103 480</b>	<b>1 453 291</b>
Ecarts de conversion Passif (V)	0	0
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>2 260 491</b>	<b>1 954 679</b>

## COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		28 652
Utilisations des fonds dédiés		
Revenus de la dotation	721 394	1 800 000
Autres produits	92	43
<b>Total I</b>	<b>721 486</b>	<b>1 828 695</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	240 206	313 980
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	41 530	42 731
Salaires et traitements	541 476	497 879
Charges sociales	222 678	208 738
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	14 577	24 052
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	808	1 997 591
<b>Total II</b>	<b>1 061 275</b>	<b>3 084 971</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-339 789</b>	<b>-1 256 276</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change	76	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>	<b>76</b>	<b>0</b>

<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	1 099	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>	<b>1 099</b>	<b>0</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-1 023</b>	<b>0</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>-340 812</b>	<b>-1 256 276</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total V</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	3 565	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total VI</b>	<b>3 565</b>	<b>0</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-3 565</b>	<b>0</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0	0
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>721 486</b>	<b>1 828 695</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>1 065 939</b>	<b>3 084 971</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-344 377</b>	<b>-1 256 276</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<i>Dons en nature</i>		
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Bénévolat</i>		
<b>TOTAL</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<i>Secours en nature</i>		
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>		
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Personnel bénévole</i>		
<b>TOTAL</b>		



### Objet social

L'OP3FT est une organisation à but non lucratif créée le 17 mars 2012, dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Plus généralement, l'objet de l'OP3FT est de contribuer au développement d'un Internet sûr, stable et ouvert aux innovations ainsi que de soutenir et financer toutes initiatives ou actions innovantes d'intérêt général à vocation sociale, éducative et culturelle dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

La technologie Frogans est le socle de Frogans, le nouveau médium pour publier des contenus et des services sur l'Internet sous la forme de sites Frogans. D'un point de vue technique, ce médium est conçu comme une nouvelle couche logicielle générique fonctionnant au-dessus de l'infrastructure d'origine de l'Internet, à côté des autres couches logicielles existantes telles que l'E-mail ou le World Wide Web.

Un site Frogans est un nouveau type de site en ligne fondé sur un nouveau format. Chaque site Frogans est constitué de pages aux formes libres appelées slides Frogans qui sont interconnectées. Chaque site Frogans est accessible via son adresse Frogans.

### Nature et périmètre des activités

Les travaux que doit réaliser l'OP3FT dans l'intérêt général, sous la direction du Conseil d'administration, sont définis de façon détaillée dans l'Article 5 de ses Statuts.

Ils consistent notamment à assurer la détention, la promotion, la protection et le progrès de la technologie Frogans.

L'OP3FT vise à ce que, à l'instar de ce qui s'est passé avec le World Wide Web à partir des années 90, un écosystème se construise au-dessus de la technologie Frogans, favorisant l'emploi, l'innovation et le développement économique, dans l'intérêt général.

### Moyens mis en oeuvre

Les ressources du Fonds de dotation OP3FT pour le financement de sa mission d'intérêt général sont constituées par les revenus de sa dotation et des dons manuels issus de la générosité publique.

Le Fonds de dotation OP3FT s'interdit toute activité lucrative, y compris accessoire. Aucun produit d'activité ni aucun produit de rétribution pour services rendus ne vient donc alimenter les ressources du Fonds de dotation OP3FT.

Conformément à son objet, l'intégralité des ressources est utilisée sur l'exercice pour la promotion, la protection et le progrès de la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

## Annexes

### PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 260 491 E.

Le résultat net comptable est une perte de 344 377 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 14/05/2021 par le Conseil d'administration.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général 1999 et du règlement ANC 2018-06 succédant au règlement CRC 99-01.

### Faits caractéristiques de l'exercice :

La société F2R2 a été désignée nouvel Opérateur du Registre Central Frogans (FCR) par décision du Conseil d'administration en date du 11 décembre 2019, entérinée lors de la réunion du Conseil d'administration de l'OP3FT du 27 février 2020. La période de transition entre l'ancien opérateur du FCR et la société F2R2 pour l'exploitation technique et commerciale du FCR a pris fin le 30 juin 2020. Les revenus de la dotation issus de la licence d'exploitation du FCR s'élèvent sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 31 décembre 2020 à 900.000 euros auxquels ont été déduits la somme de 178.606 euros qui correspond à la somme de reprise au titre des services d'adressages facturés par l'ancien opérateur mais non encore fournis et dont la fourniture incombera à la société F2R2.

L'année 2020 et le début de l'année 2021 ont été marqués par le contexte du virus COVID-19. L'activité globale du fonds de dotation n'a pas été impactée. Le fonds de dotation a obtenu au cours de l'exercice 2020 un prêt garanti par l'État d'un montant de 450.000 euros. A la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la continuité de l'exploitation.

### Continuité d'exploitation et perspectives d'avenir

Le fonds de dotation dispose d'inscriptions en privilège de la sécurité sociale et des régimes complémentaires, qui ne l'ont pas empêché d'obtenir des accords d'échelonnement de sa dette.

### Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture :

Néant

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Changement de méthode comptable :

A compter des exercices ouverts le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les personnes morales de droit privé à but non lucratif tenues d'établir des comptes annuels, notamment les associations, fondations et fonds de dotation, doivent appliquer le règlement ANC n° 2018-06 qui succède au règlement CRC n°1999-01. En ce sens, les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06.

Ce changement de règlement est considéré comme un changement de méthode. Le format du bilan et du compte de résultat ont été modifiés. Il n'a pas impliqué de reclassements comptables.

A titre transitoire, la colonne 2019 n'a pas été retraitée et apparaît telle qu'arrêtée et publiée selon le règlement CRC n°99-01, tandis que la colonne 2020 est présentée telle que requise par le règlement ANC 2018-06.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Concessions, licences	1 à 3 ans
Brevets et création graphiques	5 ans
Installations/ agencements divers	5 ans
Matériel de bureau et informatique	1 à 3 ans
Mobilier	2 à 4 ans

#### **Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Annexes (suite)

## NOTES SUR LE BILAN ACTIF

## Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 531 088 euros

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 346 769	0		1 346 769
Immobilisations corporelles	108 546	0		108 546
Immobilisations financières	20 773	55 000		75 773
<b>TOTAL</b>	<b>1 476 088</b>	<b>55 000</b>		<b>1 531 088</b>

Amortissements et provisions d'actif = 242 896 euros

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	130 632	10 305		140 937
Immobilisations corporelles	97 686	4 273		101 959
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>228 318</b>	<b>14 578</b>		<b>242 896</b>

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	5 016	4 945	70	de 1 à 3 ans
Brevets et creation graph	1 341 753	135 991	1 205 762	5 ans
Instal./agenc.divers	6 740	3 570	3 169	5 ans
Mat.bureau & informatique	91 447	88 029	3 418	de 1 à 3 ans
Mobilier	10 360	10 360	0	de 2 à 4 ans
<b>TOTAL</b>	<b>1 455 315</b>	<b>242 895</b>	<b>1 212 419</b>	

Etat des créances = 986 285 euros

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	15 773		15 773
Actif circulant & charges d'avance	970 424	361 424	609 000
<b>TOTAL</b>	<b>986 197</b>	<b>361 424</b>	<b>624 773</b>

Provisions pour dépréciation =

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
<b>TOTAL</b>					

Charges constatées d'avance = 1 245 euros

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## Annexes (suite)

### NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Etat des dettes = 2 103 480 euros

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	450 000		450 000	
Dettes financières diverses	6 920	6 920		
Fournisseurs	750 583	750 583		
Dettes fiscales & sociales	895 500	895 500		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	477	477		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>2 103 480</b>	<b>1 653 480</b>	<b>450 000</b>	

Charges à payer = 306 885 euros

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	27 879
Dettes fiscales & sociales	279 006
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>306 885</b>

## Annexes (suite)

### NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

par postes du bilan = 306 885 euros

## NOTES SUR LES FONDS PROPRES

La dotation initiale des fonds propres de l'OP3FT est de 1 192 000 euros apportés à titre gratuit et irrévocable par le fondateur.

Le tableau de variation des fonds propres au cours de l'exercice est le suivant :

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	1 757 663,98	-1 256 275,79						501 388,19
Fonds propres avec droit de reprise								0,00
Ecart de réévaluation								0,00
Réserves								0,00
Report à nouveau								0,00
Excedent ou déficit de l'exercice	-1 256 275,79	1 256 275,79		-344 376,85				-344 376,85
								0,00
								0,00
Dotations consommables								0,00
Subventions d'investissement								0,00
Provisions réglementées								0,00
<b>TOTAL</b>	501 388,19	0,00	0,00	-344 376,85	0,00	0,00	0,00	157 011,34

## Annexes (suite)

## DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

*Charges constatées d'avance = 1 245 euros*

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance( 486000 )	1 245
<b>TOTAL</b>	<b>1 245</b>

*Charges à payer = 306 885 euros*

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues.( 408100 )	27 879
<b>TOTAL</b>	<b>27 879</b>

Dettes fiscales et sociales	Montant
Pers congés à payer( 428200 )	53 590
Taxe sur les salaires( 438100 )	185 102
Org.soc. congés à payer( 438200 )	22 034
Org.soc. autres charges à payer( 438600 )	18 280
<b>TOTAL</b>	<b>279 006</b>



## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
<b>A - Renseignements détaillés concernant les filiales &amp; participations</b>										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
OP3FT	60 000	-1 091	100	60000	60000				-6 024	
Branches										
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
<b>B - Renseignements globaux concernant les autres filiales &amp; participations</b>										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

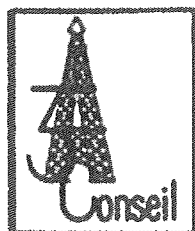
**Fonds de dotation OP3FT**

**6 square Mozart**

**75016 – PARIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020**



**3 A CONSEIL**

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris

34, rue de Liège - 75008 Paris - Tél. : 01 42 12 84 54 - Fax : 01 42 12 84 50 - E.mail : [info@3a-conseil.fr](mailto:info@3a-conseil.fr)  
S.A.S. au capital de 56 000 Euros - RCS Paris B 383 335 007

**Fonds de dotation OP3FT**

**Fonds de dotation loi du 4 août 2008**

**6 square Mozart  
75016 – PARIS**

**SIREN 750 584 864**

**R A P P O R T**

**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE DU 01 JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020**

**ooo 0 ooo**

Aux Administrateurs,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation OP3FT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### ***Observation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la partie « Continuité d'exploitation et perspectives d'avenir » exposée dans l'annexe des comptes annuels.

Nous attirons également votre attention sur la partie « Changement de méthode comptable » exposée dans l'annexe des comptes annuels qui traite du changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement comptable ANC n°2018-06 qui succède au règlement CRC n°1999-01.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Le fonds de dotation OP3FT a été créé via la dotation faite par le fondateur sur le premier exercice social. Cette dotation est non consommable et les biens et droits qui la composent sont inaliénables et incessibles. A ce titre, nos travaux ont notamment consisté à nous assurer du respect des dispositions statutaires relatives à la dotation en capital.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux administrateurs**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents adressés à aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance du fonds de dotation relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration le 14 mai 2021.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à

l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 22 juin 2021,

**SAS 3 A CONSEIL**  
**Commissaire aux Comptes**



**Sabrina MERNICHE**  
**Président**